

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU DOUBS  
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD  
CANTON D'AUDINCOURT  
  
COMMUNE DE SELONCOURT  
  
DELIBERATION  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL

<b>DCM20200623-13</b>	<b><u>Séance du 23 juin 2020 à 18h30</u></b>  L'an <b>deux-mille-vingt</b> du mois de juin le vingt-trois juin le Conseil Municipal de la Commune de <b>SELONCOURT</b> s'est réuni Salle des Cossies à Seloncourt, après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.  Compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19, la séance s'est tenue sans public, avec retransmission des débats en direct.
<b>NOTA</b> Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 24 juin 2020, que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 17 juin 2020 et que le nombre des membres en exercice est de 29. Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.	
<b><u>Etaient présents</u></b>  <b><u>Etaient excusés ayant donné procuration</u></b>	
Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire. <b>M.</b> a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.	

**OBJET : INTEGRATION DE LA PARCELLE DE TERRAIN CADASTREE AL696 DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**

Monsieur le Maire expose qu'il convient d'intégrer le parking « Le Monarque » situé rue de Berne dans le domaine public communal dont la parcelle est désignée ci-dessous :

⇒ AL696 : 952 m<sup>2</sup> SOIT 238 ml

La délibération n°16 du 11 juin 2019 a fixé la longueur de voirie communale à 39 127 mètres linéaires.

La nouvelle longueur de voirie s'élève donc à **39 365 mètres linéaires**.

La Commission Voirie, réunie le 17 juin 2020, a émis un avis ....

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, **à / par.....**

- accepte l'intégration de la parcelle citée ci-dessus dans le domaine public communal ;
- valide la nouvelle longueur de voirie communale ;
- autorise le Maire ou son Représentant à signer tout document à intervenir.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Seloncourt, le 23 juin 2020

**Le Maire,  
Daniel BUCHWALDER**